

**Projet de parc éolien Témiscouata II
à Saint-Honoré-de-Témiscouata
et Saint-Elzéar-de-Témiscouata par Boralex inc.**

Dossier : 6211-24-064

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 4 juin au 19 juillet 2013**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien Témiscouata II à Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Elzéar-de-Témiscouata* par Boralex inc. a pris fin le 19 juillet 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 23 mai 2013 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 4 juin au 19 juillet 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Boralex inc. projette d'implanter le parc éolien Témiscouata II, d'une puissance de 51,7 MW, sur des terres publiques des municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. Ce projet résulte de l'acquisition d'un contrat qui avait été attribué à Venterre NRG inc., au deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, pour un parc éolien initialement envisagé à Saint-Valentin en Montérégie.

Le parc éolien Témiscouata II comprendrait 22 éoliennes Enercon E-92 de 2,35 MW, adjacent au parc éolien communautaire de Témiscouata. La hauteur totale des éoliennes serait de 131 m ou 144 m en fonction du modèle retenu par le promoteur. Une distance d'environ 1,12 km séparerait le parc éolien de la résidence la plus proche. Les éoliennes seraient reliées au poste de raccordement du parc éolien communautaire de Témiscouata par des câbles électriques à 34,5 kV enfouis dans les emprises de chemins.

Selon le promoteur, le coût du projet est estimé entre 130 et 135 M\$. Les travaux de construction débuteraient en 2014 pour une mise en service le 1^{er} décembre 2015. La période d'exploitation prévue au contrat est de 20 ans.

(Extrait du communiqué émis le 4 juin 2013)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

- la possibilité, dans le cadre de ce projet, d'aménager un parc touristique similaire à celui situé dans la municipalité de Cap-Chat ;
- le nombre de projets de parcs éoliens que le promoteur exploite dans l'ensemble des régions du Québec ;
- l'état d'avancement du projet à l'étude en comparaison avec d'autres projets du même promoteur ;
- l'existence d'études portant sur la dévaluation du prix des propriétés en raison de l'établissement d'un parc éolien à proximité des résidences.

Les activités d'information et de consultation

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Café et délices du coin	108, rue Principale Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec) G0L 3K0

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
5 juin 2013	Le Soleil	
5 juin 2013	Le Devoir	
5 juin 2013		Info-Dimanche
12 juin 2013		Info-Dimanche

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
4 juin 2013 Début de la période d'information et de	Médias écrits et électroniques de la région du Bas-Saint-Laurent	338	Site du BAPE

consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information			
19 juin 2013 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la région du Bas-Saint-Laurent	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mercredi 19 juin 2013 à 19 h 30
Lieu	Centre communautaire Roland-Morin, 176, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata
BAPE : Animation	Luc Nolet
Accueil et prise de notes	Alexandre Corcoran-Tardif
Promoteur	Alexandra Agagnier, chargée de projet Boralex inc. Bernard Lefrançois, chargé de projet Boralex inc.
Assistance	8 personnes
Durée	45 minutes

Les relations de presse

Aucun représentant des médias n'était présent à la séance d'information.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le portail Le Lézard.com, CJBR Rimouski (Radio-Canada), CFVD-FM Dégelis et CIEL-FM Rivière-du-Loup ont annoncé la tenue de la séance d'information.

Les communautés autochtones

Le promoteur a communiqué par lettre avec la Première Nation Malécite de Viger en décembre 2012 pour les informer de son projet de parc éolien. Des échanges ont eu lieu entre le promoteur et la Première Nation Malécite de Viger.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a constaté que le promoteur a communiqué avec la Première Nation Malécite de Viger pour les informer de son projet de parc éolien.

Le MDDEFP a consulté la Première Nation Malécite de Viger. Il lui a fait parvenir le dossier complet et lui a demandé de lui faire part de ses commentaires et de ses préoccupations.


Directeur des communications

Québec, le 22 juillet 2013

POUR Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication